

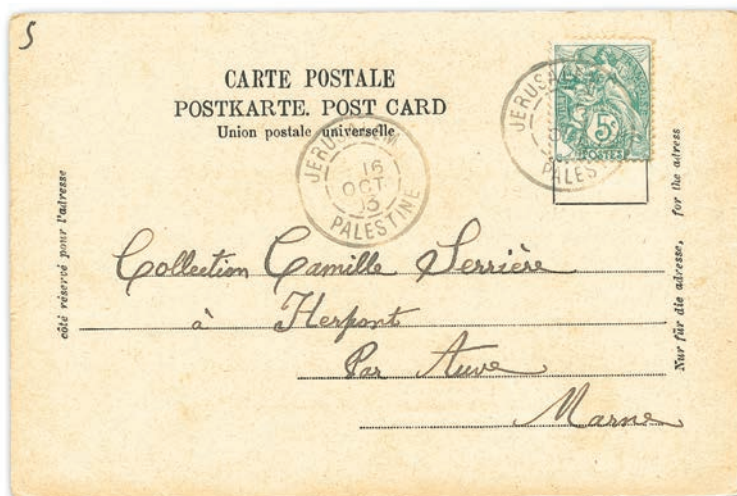
Le bureau français de Jérusalem

Depuis de longs mois, il n'y a pas un jour où un journal télévisé n'évoque le conflit qui embrase cette région du Proche-Orient que l'on appelle aussi Terre sainte. Voici plus d'un siècle, les puissances en place étaient autres, et les enjeux tout aussi différents. Les pays européens, dont la France, étaient particulièrement présents. La diplomatie était reine et les administrations postales, de simples instruments au service de préoccupations plus politiques que postales. Pour preuve l'ouverture du bureau français de Jérusalem le 6 septembre 1900.

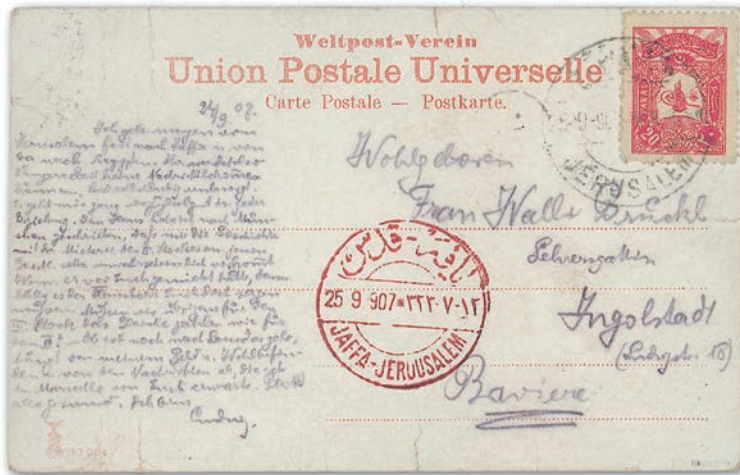
Créé par raison d'Etat

Comment expliquer la présence d'administrations postales étrangères dans un pays membre de l'UPU depuis le 1^{er} juillet 1875 ? En 1900, soit vingt-cinq ans après, l'Empire ottoman non content de constater l'omniprésence des bureaux allemands, français, autrichiens, russes et britanniques dans de nombreux ports et villes de l'intérieur, doit encore subir de nouvelles implantations ! Dès 1876 pourtant, la Sublime Porte s'est dotée d'une « poste internationale » dont elle a confié la direction à

un fonctionnaire britannique expérimenté, M. Scudamore. Comme son nom l'indique, ce service est censé se charger des relations postales internationales et suppléer, à terme, aux activités des bureaux étrangers, un souhait que l'Empire ottoman a d'ailleurs formulé dès octobre 1874 lors de la réunion du Congrès de Berne qui établit les règles de fonctionnement de l'Union générale des Postes, la future Union postale universelle. Cinq ans plus tard, il n'y a rien d'étonnant donc à ce que M. Scudamore renouvelle, au nom de l'administration ottomane, son désir de voir disparaître les postes étrangères. Dans le *Stamboul*, un quotidien de Constantinople daté des 14 et 16 octobre 1879, un journaliste expose les idées du directeur de la poste internationale et on lit que « ... L'auteur du mémoire que nous avons sous les yeux commence par émettre ce principe que l'établissement des postes étrangères en Orient, ne résulte nullement des capitulations (voir encadré), mais bien d'une tolérance qui s'est perpétuée assez longtemps pour que les puissances qui en furent l'objet la crussent aujourd'hui, par une sorte de prescription, transformée en privilège constitutif de propriété. Or cette raison d'être a disparu, dit l'auteur du mémoire, et la preuve en est que la poste



Le timbre à date utilisé par le bureau restera en service jusqu'à la fermeture en septembre 1914.



Concurrencée par les offices postaux étrangers, la poste turque en arrive à leur interdire l'accès sur les chemins de fer. Ce rare cachet de l'ambulant Jaffa-Jérusalem ne peut se rencontrer que sur du courrier turc (environ 4 500 €).



Sur cette carte de 1912, on distingue le « French P.O » (le bureau français) sur la route de Jaffa.

internationale ottomane fonctionne depuis trois ans, dans des conditions qui témoignent qu'elle a complètement acquis la confiance publique. »

Et l'auteur de spéculer sur l'attitude des postes étrangères : « ... Cette demande d'abolition des postes étrangères rencontrera certainement de grandes difficultés de la part des puissances. L'Autriche, entre autres, opposera à cette mesure une vive résistance ; elle qui est en possession de privilèges postaux exceptionnels. A part la France, possédant un service postal à terre en Syrie, elle est la seule puissance, en Turquie d'Europe, qui ait des bureaux intérieurs, et fasse sur le sol ottoman le

transport des dépêches. Il est donc peu probable, eu égard à la tendance de sa politique actuelle, qu'elle consente bien volontiers à l'abandon de ce privilège ...

... L'Angleterre, par exemple, ne s'opposerait pas à une telle mesure, à la condition que le service ottoman s'étendit jusqu'à Smyrne et Beyrouth où ses intérêts sont aussi considérables qu'à Constantinople.

La poste égyptienne ne saurait faire de résistance sérieuse à sa fermeture. Il est même singulièrement anormal de voir un pays tributaire de la Turquie, et faisant partie intégrante de l'Empire, avoir son service postal à lui.

La Russie se montre disposée à faire cesser ses communications postales directes, car, dit le rapport, cette puissance s'est toujours montrée très libérale sur cette question des postes. »

Pas un mot sur la poste allemande ou grecque note le fonctionnaire français qui commente pour son administration l'article de presse en question :

« Quelques fondées que puissent paraître, au premier abord, les conclusions de M. Scudamore, il est certain qu'au point de



En 1910, le bureau russe de Jérusalem utilise des timbres surchargés du nom de la Ville sainte.



●●● vue des garanties d'exécution régulière, le service postal ottoman est encore loin de justifier un renoncement des offices étrangers à une participation qui, jusqu'à ce jour, a produit des résultats très appréciés.

... Dans ces conditions, la France veut-elle, quel que soit son désir de respecter les traités internationaux dont excipe la poste ottomane, abandonner une situation que d'autres gouvernements conserveraient après elle ? Non.

... Ainsi, tandis que les dépenses afférentes à ce service s'élèvent à la somme de 108 910 francs par an (pour l'ensemble des bureaux d'Orient en 1878), les recettes annuelles sont d'environ 236 720 francs.

Et d'ailleurs, ces résultats ne prouvent-ils pas surabondamment que le service ottoman, même régénéré par une direction anglaise, n'a pas encore atteint le perfectionnement auquel il pourra prétendre dans un avenir dont on ne peut, dès à présent, préciser la durée. »

Et de conclure : «... et je n'hésite pas à penser que, tant que la situation actuelle subsistera, notre intérêt, comme notre devoir, nous impose l'obligation de maintenir nos établissements de poste aussi longtemps que les établissements similaires des autres puissances seront maintenus en Turquie. »

La cause est entendue. En juin 1881, la poste turque revendique une nouvelle fois l'exercice de son monopole postal ; encore une fois elle se heurte au refus des puissances étrangères. En France, le directeur du Bureau des correspondances étrangères souligne : « Mais comme il s'agit avant tout d'intérêts politiques, c'est au Département des Affaires étrangères qu'a été laissé jusqu'ici le soin de répondre

aux réclamations de la Turquie et de maintenir nos Etablissements de poste dans les ports ottomans. La question, toutes les fois qu'elle a été de nouveau soulevée, n'est pas sortie du domaine de la diplomatie...

J'estime que nous devons attendre sur ce point, du Département des Affaires étrangères, une initiative qui ne se produira vraisemblablement pas. »

Tel est donc le climat qui prévaut en cette fin de XIX^e siècle. Le décor est planté et comme on le constate, chacun est attentif à tout ce que peut entreprendre l'autre.

Et si l'on créait un bureau à Jérusalem ?

La première alerte remonte à 1892. Le receveur du bureau de Jaffa prévient sa hiérarchie de l'accroissement du nombre des correspondances qui lui arrivent de France pour Jérusalem, Bethléem et le reste de la Palestine car il éprouve des difficultés pour en assurer la distribution immédiate. Il demande donc à ce que les bureaux de France forment eux-mêmes des dépêches closes adressées directement aux bureaux ottomans de Jaffa ou de Jérusalem. En effet, depuis 1880, il a ordre de transmettre à la poste ottomane tout le courrier dont il ne peut assurer lui-même la distribution aux destinataires. Saisi de l'affaire, le ministre des Affaires étran-

gères interroge directement M. Ledoux, consul général de France à Jérusalem, sur le bien-fondé de cette requête. Il semble toutefois qu'aucune suite ne lui ait été donnée.

Trois ans plus tard, c'est un autre fonctionnaire, M. Vié, receveur du bureau de Beyrouth, qui attire l'attention à Paris avec ni plus ni moins le projet de créer un bureau à Jérusalem. Comme il se doit, et parce que cela touche le domaine très sensible de la présence française à l'étranger, M. Mesureur, ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, avertit son collègue des Affaires étrangères et lui demande son avis. Ce dernier interroge directement le consul de Jérusalem et l'ambassade à Constantinople, lesquels ont déjà reçu le projet de M. Vié. Des compléments d'informations sont toutefois demandés au consul Ledoux le 19 décembre 1895 : « Quelle que soit l'attitude que pourrait prendre la Sublime Porte au sujet de cette création nouvelle, nous n'avons qu'à nous préoccuper de l'intérêt devant résulter pour nous de l'ouverture de ce bureau et des moyens de le faire fonctionner.

Il ressort de vos informations que l'article 29 du cahier des charges de la Société du Chemin de fer [NDLR : reliant Jérusalem à Jaffa] lui interdit d'une façon absolue le transport des valises postales qui n'appartiennent pas au Gouvernement et que le service de la poste autrichienne se fait par des cavaliers ou par des voitures.

Vous me faites savoir que ce mode de transport nécessite des frais considérables et présente de grands risques en raison de l'insécurité de la route, et vous ajoutez que deux fois les sacs postaux autrichiens ont été pillés. Vous prévoyez même que ces accidents

●●●



Souvenir philatélique autrichien durant la période de Noël...

Le côté obscur de la première poste de Jérusalem

Mises à part les quelques lettres parvenues jusqu'à nous, on sait assez peu de choses sur les débuts de la poste à Jérusalem. D'après un document communiqué par le consulat français de Jérusalem en 1968, une liaison entre Jérusalem et Le Caire aurait été organisée vers 1844 sous l'égide du consul.

En février 1846, un service ayant plus un caractère public aurait mis en place par des particuliers ; le courrier est alors acheminé sur Beyrouth où un bureau français a été installé en novembre de l'année précédente.

Selon l'ouvrage de MM. Pothion, Noël et Alexandre, *Les marques postales et oblitérations des Bureaux Français à l'étranger, 1561-1948*, de très rares lettres revêtues de la mention manuscrite Jérusalem et du cachet de type 15 « BEYROUTH » sont connues à partir de 1847.

Quant à savoir qui a apposé cette mention, nul ne le sait.

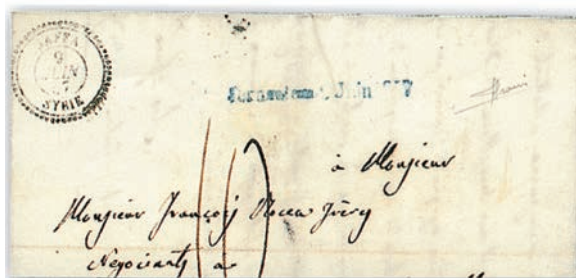
En fait, les premiers signes d'une poste organisée n'apparaissent qu'à partir de 1852. Bien que non mentionnée dans l'ouvrage cité plus haut, on connaît une marque linéaire souvent frappée en bleu-vert

« JERUSALEM MOIS 185.. ».

Les lettres comportent également la cursive « Jaffa » du bureau de distribution du même nom ouvert en août 1852. Cette griffe qui identifie le

courrier originaire de Jérusalem se rencontre jusqu'à la fin de 1854, date à laquelle elle est remplacée par une marque de même facture si ce n'est qu'elle est composée en caractères minuscules « Jerusalem Mois 18... ».

Si ces deux marques ne sont pas reconnues, il n'en est pas de même pour le cachet circulaire orné de la croix de Jérusalem et libellé « POSTE FRANÇAISE / JERUSALEM » que l'on rencontre à partir de 1858. Frappé la plupart du temps en bleu, on le connaît également frappé en noir pendant quelques mois en 1869. Et c'est cette mention « Poste Française » qui lui vaut d'être reconnu par les collectionneurs. Ce curieux cachet a été utilisé jusqu'en 1877. En 1878, la partie centrale où figure la croix (un symbole templier dont il existe une importante communauté à Jérusalem) aurait été évidée et il n'aurait été encore employé que quelque temps avant de disparaître totalement. Ensuite, plus aucune marque extérieure n'identifie le courrier en provenance de Jérusalem jusqu'en août 1900, date d'ouverture du bureau français.



Le deuxième type de marque linéaire fait son apparition à la fin de l'année 1854 ; on peut la rencontrer jusqu'en 1857. Comme on le voit, les caractères sont différents. L'espace réservé au quantième du mois est plus étroit. Ici, il a été complété, mais ce n'est pas toujours le cas. Cette marque se rencontre surtout avec le timbre à date (cachet perlé) de type 22 dont le bureau de Jaffa est équipé en cette même fin d'année 1854.

Une question se pose toutefois. Généralement, une marque d'origine est censée servir au calcul de la taxe d'acheminement. Or les lettres originaires de Jérusalem ne portent aucune mention de port supplémentaire à celui exigé pour leur acheminement en France.

Poste consulaire, privée ou semi-officielle ?

Quel crédit doit-on porter à ces différentes marques qui, si leur présence ne peut être contestée, ont sans doute été apposées pour que l'on connaisse l'existence de ce service postal. Qui les a apposées ? Dans quelles circonstances ? Un début de réponse est donné dans un brouillon de lettre rédigé en novembre 1900 par un fonctionnaire du consulat de Jérusalem. L'ambassade de France à Constantinople lui demandait en effet des informations pour pouvoir répondre à la protestation des autorités turques quant à l'ouverture du bureau de Jérusalem.

« ... Dans une dépêche datée du 7 avril 1875, adressée par le Département à M. Patrimoine [NDLR : le consul de France en poste à Jérusalem à l'époque] se lit le paragraphe suivant qui nous renseigne suffisamment sur l'organisation de l'ancien bureau de poste : « Le service fut établi au moment où les bateaux à vapeur ont commencé à



La marque linéaire de Jérusalem, d'origine privée, comporte un blanc permettant d'ajouter le quantième du mois. A noter la cursive « Jaffa » en haut à gauche et la taxe « 10 » conforme au tarif en vigueur de 1851 à 1856 pour les lettres de moins de 7,5 grammes entre la France et le Levant. L'incision qui barre la suscription a été réalisée pour désinfecter la lettre. (plus de 5 000 €).

●●● peuvent devenir plus fréquents à l'avenir par le fait de la mollesse intéressée que les autorités locales mettent à en rechercher les auteurs.

Vous demandez enfin si un bureau français à Jérusalem serait en mesure de subvenir à ces frais et présenterait à l'égard de la sécurité plus de garantie que le bureau autrichien. D'autre part, vous ne méconnaissiez pas que cette création présenterait certains avantages, plutôt au point de vue de notre influence qu'à celui d'un intérêt général et vous soumettez cet ensemble de considérations à l'appréciation de l'ambassade.

Une étude sur les lieux permettra de vous prononcer en connaissance de cause, sur l'opportunité de l'ouverture d'un bureau postal français à Jérusalem, en prenant en considération la somme des avantages et celle des inconvénients.

Vous voudrez bien en conséquence me faire connaître votre opinion personnelle sur la suite que vous paraît comporter la proposition du receveur de Beyrouth. »

Nous n'avons pas retrouvé la réponse de M. Ledoux que nous savons expédiée le 3 janvier 1896, mais nous savons que l'ambassadeur, M. Cambon, avait émis un avis défavorable en raison de l'impossibilité de faire acheminer le courrier par chemin de fer et des inconvénients et des dangers d'un mode de transport terrestre.

Pugnace, le receveur de Beyrouth réitéra sa demande. Ignorant très vraisemblablement le détail des motifs qui ont conduit à l'abandon de son projet, il réexpédie une nouvelle demande en novembre 1898. Deux faits nouveaux sont intervenus depuis : il y a un nouveau consul français à Jérusalem, M. Auzépy, et une rumeur persistante circule selon laquelle le gouvernement allemand envisage de créer de nouveaux bureaux dans la région.

« *Le moment ne serait-il pas opportun, écrit-il, de donner satisfaction à notre nombreuse clientèle politique et religieuse de Jérusalem en faisant revivre un ancien droit*

que nous avons acquis autrefois ? » Il fait ici référence au petit service postal qui a existé entre 1852 et 1880 (voir encadré).

Et il poursuit son argumentation en faisant valoir la possibilité d'utiliser, du moins au début, une partie des locaux du consulat, de la dépense « peu importante » occasionnée par le transport à cheval ou en voiture, de la possibilité de s'entendre avec les Autrichiens (les seuls à

l'époque, avec les Turcs, à disposer d'un bureau à Jérusalem). Et de conseiller également d'ouvrir le bureau en même temps que celui des Allemands ou, si le projet était retardé, d'agir avec discrétion « *pour aboutir, après un court délai et quoi qu'il arrive, à un fait préparé à l'avance et qui ne serait pas moins accompli et probablement définitif.* »

Ce bureau serait un « pis aller »

« *Je crois devoir, toutefois, constater que depuis le voyage de S.M. l'Empereur d'Allemagne en Palestine, la question mérite une étude nouvelle... »*, écrit le ministre des Affaires étrangères à M. Auzépy à Jérusalem, et de demander « *s'il ne serait pas opportun, même s'il exigerait des sacrifices pécuniaires de la part de l'Administration des Postes, d'envisager la création de ce bureau et d'étudier les conditions dans lesquelles pourrait aujourd'hui être organisé l'acheminement de nos correspondances en toute sécurité sur Jaffa.* »

Nous sommes en janvier 1899, le consul ne va répondre que le 13 mai. Il fait parvenir un très long rapport dans lequel il reprend l'argumentation de son prédécesseur confortée par sa propre analyse. Le début de la lettre donne le ton : « *L'opportunité de la création d'un bureau de poste français à Jérusalem paraît, encore à l'heure actuelle, médiocrement démontrée et la situation au demeurant satisfaisante qui nous est garantie par l'arrangement antérieurement conclu avec l'administration autrichienne [NDLR : depuis 1896], les entraves qui*



Capitulations

Ce terme désigne les concessions, privilèges et autres libertés accordés par le sultan aux ressortissants et aux consuls de certains pays. Concessions gracieuses dans un premier temps, elles devinrent de véritables traités par la suite. La première de ces capitulations fut signée par François I^{er} et Soliman le Magnifique en 1535. Elles étaient renégociées par chaque successeur du sultan. Ce n'est qu'en 1740 que Mahmoud I^{er} décida que tous ses successeurs devaient désormais respecter cet accord.

Les capitulations offraient de nombreux privilèges aux ressortissants des pays bénéficiaires : liberté de commercer, de s'installer, de circuler et de confession religieuse, etc. Quant aux consuls, ils bénéficiaient de pouvoirs très étendus, comme ceux de police et de justice sur leurs ressortissants, de perquisitionner, d'expulser, de rédiger des règlements, etc.

Ces privilèges très étendus furent supprimés lors du traité de Lausanne en 1923.

Dépêche

Dans le vocabulaire postal, ce terme désigne un ensemble de correspondances regroupées en liasses ou en sacs destiné à un autre bureau de poste.



En 1858 apparaît le cachet avec croix de Jérusalem. Cette lettre d'avril 1860 comprend un affranchissement à 50 centimes (tarif pour les lettres affranchies en vigueur à partir du 1^{er} janvier 1857). La composition originale de l'affranchissement, deux 5 c et un 40 c Empire, a permis à cette lettre d'être vendue 8 750 € en mai 2000. A noter l'annulation des timbres par le losange petits chiffres « 3768 » de Jaffa.

● ● ● *toucher à Jaffa par un sieur Guarmani auquel succédèrent MM. Bergheim et Gélat. Ce service prit le titre de poste française quoi qu'il fonctionnât que sous la responsabilité des particuliers qui l'avaient fondé et qu'il fut complètement indépendant de l'administration des Postes françaises.* »

D'autre part, l'époque à laquelle a cessé d'exister l'entreprise dont il s'agit me paraît être exactement déterminée par une lettre du 13 septembre 1880 du receveur de Jaffa au Consul de Jérusalem. Elle est ainsi conçue : « J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que d'après ordre de mes chefs, je dois transmettre à l'avenir au bureau ottoman de Jaffa en une dépêche close les objets de correspondance à destination de Jérusalem. »

Un an plus tard, le 25 juillet 1881, le même fonctionnaire résumait, d'ailleurs, en ces termes à M. Langlais les indications qui précèdent : « L'entreprise postale de Jérusalem a été fondée par la bonne volonté de mon prédécesseur M. Santelli, ce dernier écrivit à cette occasion, à son administration qui répondit que « puisque cette organisation n'avait aucun caractère réel mais bien privé, elle ne s'opposerait nullement à ce que cette entreprise puisse sous sa responsabilité personnelle continuer à fonctionner. ... et depuis 26 ans et plus, les services ont toujours marché régulièrement sous la responsabilité de mon prédécesseur et la mienne. Ce n'est que depuis un an environ que le ministère des Postes m'a donné l'ordre de charger la poste turque de nos sacs de correspondances. »

Ces divers documents nous prouvent que durant une trentaine

d'années, la ville sainte a possédé au vu et au su des pouvoirs publics de la région, une poste française. »

S'ils confirment effectivement bien l'existence d'une entreprise postale à Jérusalem, ces documents mentionnent pourtant différents fondateurs, ce qui peut prêter à confusion.

La première serait celle citée dans la dépêche émanant du Département des Affaires étrangères datée d'avril 1875. Elle indique que le service a commencé à fonctionner lorsque « ... les bateaux à vapeur ont commencé à toucher à Jaffa... »

Ce qui pourrait correspondre à 1852, année où la desserte des « Echelles de Syrie » commence à se faire régulièrement par les paquebots des Messageries impériales.

Les courriers du receveur de Jaffa nous apprennent, eux, que « ... depuis 26 ans et plus, les services ont toujours bien marché ... » Cette simple référence fait remonter la création de la poste de Jérusalem à 1855 !

De plus, le receveur de Jaffa précise que la poste en question a été fondée par son prédécesseur, Antoine Louis Santelli et qu'elle a fonctionné sous sa responsabilité directe de ce dernier puis sous la

sienne !

Autant la première entreprise semble émaner de particuliers, autant la seconde paraît être supervisée et gérée par les postiers de Jaffa bien qu'étant totalement indépendante de l'Administration des Postes. Il semble d'ailleurs que le consulat ait, en 1863, demandé à ce que cette poste possède un caractère officiel comme en bénéficiait Jaffa. Mais l'Administration des Postes aurait fait valoir que Jérusalem était excentrée par rapport aux mouvements commerciaux et que le volume de courrier y était insuffisant pour que l'on prenne une telle initiative.

Ces informations – qui émanent de deux sources différentes, Affaires étrangères et Administration des Postes – ne donnent aucune indication concernant le fonctionnement de cette poste et son financement. Seuls témoins, ces lettres que l'on rencontre revêtues des différentes marques que nous venons de décrire et qui demeurent les preuves bien tangibles de son existence pendant une trentaine d'années.



L'apposition du cachet avec croix de Jérusalem se fait plus rare lors de l'introduction des types Sage à partir de 1876. Cette carte postale datée de mars 1877 affranchie à 20 c vaut aux environs de 8 500 €.

●●● *continuent d'arrêter la libre circulation des valises postales étrangères, l'exigüité relative de la clientèle que nous pouvons sérieusement avoir l'espoir de nous attacher, pour tout dire aussi, le surcroît de complications qui, d'une façon générale, sera la conséquence forcée de l'application d'une mesure de celle espérée, tout autant de raisons qui doivent, si je ne me trompe, nous engager à souhaiter le maintien pur et simple du statu quo.* »

Les locaux du consulat, du moins ceux repérés par M. Vié, sont délabrés et inhabitables ; leur réfection coûterait extrêmement cher. Le personnel du consulat ne peut, en aucun cas, être distrait pour d'autres tâches : « ... l'obligation où ils sont d'assister à une foule de fêtes et cérémonies religieuses qui exigent, à date et heure fixes, en un lieu souvent fort distant, la présence de tous les fonctionnaires attachés à cette résidence. » Toujours pas question non plus d'utiliser le chemin de fer ; « une telle attitude aurait-elle pour résultat éventuel la suppression de la tolérance dont bénéficie actuellement le Consulat

général sur la ligne de Jaffa-Jérusalem, pour l'expédition de sa correspondance officielle. »

Les frais seront colossaux par rapport aux recettes que l'on peut escompter ; la poste autrichienne, bien implantée, « ne reculera devant aucun effort pour combattre une concurrence naissante. » Bref,

l'opération est coûteuse et, conclut le consul, « ... cette mesure devant être considérée, j'insiste là-dessus, comme un pis aller, une nécessité pénible notamment onéreuse que nous avons d'autant plus intérêt à retarder qu'elle se résoudra à Jérusalem en un déficit certain aggravé encore par une baisse inévitable dans les recettes du bureau de Jaffa. »

Et pour faire mesure, le diplomate fait parvenir à Paris un rapport relatant l'incident arrivé à un employé du consulat russe arrêté à Jaffa parce qu'il transportait du courrier et de signaler qu'au cas où la France installerait un bureau à Jérusalem, la Russie ferait de même ! Une telle argumentation ne pouvait

« Nous devons, en raison surtout de nos intérêts généraux, éviter de nous laisser distancer par l'Allemagne... »

que conduire une nouvelle fois à l'abandon du projet.

L'Allemagne prend l'initiative

Le 1^{er} mars 1900, l'Allemagne ouvre simultanément plusieurs bureaux : Constantinople, Smyrne, Beyrouth et Jérusalem. Le jour même, M. Vié informe son ministre et croit « ... le moment opportun d'installer, nous aussi, un bureau à Jérusalem. » Bien évidemment la nouvelle arrive sur le bureau du ministre des Affaires étrangères qui, immédiatement, relance le consul de

Jérusalem : « ... nous devons, en raison surtout de nos intérêts généraux, éviter de nous laisser distancer par l'Allemagne, et, dans cette occurrence, aviser, par suite, dès maintenant, à l'installation d'une recette postale à Jérusalem. » Quant au transport des dépêches, clé de voûte de l'argumentation en défaveur du projet, le ministre précise « ... en ce qui concerne ce dernier point, l'office allemand a dû, au surplus, trouver une solution satisfaisante, et je vous serai, par suite, obligé de vous enquérir et de me renseigner à cet égard. »

Nous n'avons pas la réponse de M. Auzépy qui avait toutefois signalé dès octobre 1899 que l'influence allemande s'accroissait fortement et qu'une pétition de résidents avait été adressée à Berlin pour demander l'ouverture d'un bureau. Toujours est-il qu'à la suite de son courrier, le ministre des Affaires étrangères a insisté auprès de son collègue du Commerce et de l'Industrie pour la création de ce bureau. Et ce n'est ni plus ni moins qu'une recette de plein exercice (Jaffa n'est qu'un bureau de

distribution) qui est créée pour Jérusalem par un arrêté pris le 1^{er} juin. Un receveur, Pierre Luccioni (agréé par les Affaires étrangères) est nommé quelques jours après. Son arrivée est prévue au début du mois d'août et pour son installation, il sera bien entendu aidé par M. Vié, le très dynamique receveur de Beyrouth. Ce dernier, on s'en doute, est un homme comblé. Il aurait sans doute voulu obtenir la direction du bureau mais sa hiérarchie ne l'a pas souhaité. Impossible de priver le bureau de Beyrouth de son chef « pendant un temps aussi long, à un moment surtout où, à cause des quarantaines, son rôle est particulièrement délicat. » Petite compensation toutefois, il est autorisé à se rendre à Jérusalem pour aider à l'installation, mais son séjour ne devra pas excéder quinze jours (voyage compris !).

Opérations secrètes

Dès qu'il apprend la nouvelle, le receveur Vié prend les choses en main. Il veut mener les opérations dans le plus grand secret, à l'image de ce que les Allemands ont entrepris avec succès quelques mois plus tôt à Beyrouth. Les deux postiers étaient arrivés à Jérusalem en touristes et s'étaient installés à l'hôtel. Pour tromper toute curiosité durant les travaux d'aménagement, leur local affichait un panneau de la « Deutsche Levante Linie » (ligne allemande du Levant) dont les bateaux commencent à fréquenter les ports de Syrie. Ce n'est que le jour « J » que les postiers allemands se sont découverts et ont annoncé leur véritable fonction !

Malheureusement pour M. Vié, le temps manque. Arrivé sur place, il trouve avec difficulté un petit local, embauche du personnel dont un cawas, c'est-à-dire un garde armé. Sur le plan du transport des dépêches, il choisit l'entrepreneur de l'office allemand et obtient que la voiture (qui n'accepte pas de voyageurs) soit tirée par trois chevaux au lieu de deux. Il projette même de s'associer avec



les Allemands à partir de 1902, ce qui permettrait d'assurer un service quotidien tout en limitant les frais.

En revanche, pas d'association possible avec l'office austro-hongrois dont il critique la concurrence déloyale en matière de vente de timbres. En effet, les représentants de la poste autrichienne n'hésitent pas à proposer des remises de 5 à 10 % sur la faciale des timbres qu'ils vendent ; cela leur permet évidemment de récupérer une clientèle importante ! Il n'empêche que, devant le danger, les trois offices collaborent : ils se sont organisés pour faire circuler leurs voitures ensemble, la nuit et à quelques minutes d'intervalle de façon à se protéger entre elles. Du coup, les lettres en valeur déclarée, qui n'étaient pas acheminées en raison des risques de vol, peuvent à nouveau circuler. Le bureau français fonctionne et dans le rapport de près de 50 pages qu'il transmet à sa hiérarchie le 28 septembre 1900, M. Vié émet quelques suggestions : capter la clientèle des Grecs orthodoxes en ayant des communications directes avec la Grèce « de manière à pouvoir leur délivrer leurs journaux, toujours confisqués par la poste turque... ». Et pourquoi pas des timbres surchargés « Jérusalem » dont il est certain du succès dans une ville fréquentée par les touristes et les pèlerins, mais il craint d'être imité en cela par les autres offices.

Une protestation de pure forme

Comme prévu, le gouvernement ottoman proteste contre l'ouverture du bureau français. Son ministère des Affaires étrangères s'adressera par deux fois à l'Ambassade de France à Constantinople et la priera « au moment où le gouvernement impérial tâche d'assurer la suppression des bureaux de poste étrangers existant en Turquie, ... de vouloir bien faire à qui de droit les communications nécessaires pour que ledit bureau cesse de fonctionner sans retard. » Peine perdue, le bureau continuera de fonctionner jusqu'en 1914. Son service sera émaillé de petits incidents : en juillet

1906, la poste turque accuse l'office français d'avoir récupéré des colis dans la localité de Rhamlé (sur le trajet entre Jérusalem et Jaffa), ce qui est interdit. En juin 1908, accord diplomatique oblige, c'est l'obligation de faire transporter les dépêches du bureau italien par les voitures des autres offices (y compris la France). Cette aide matérielle aurait été accordée sans problème si les bureaux italiens du Levant ne pratiquaient pas des tarifs à la baisse. Ils sont 25 % moins chers pour les lettres et 60 % pour les imprimés ! Du coup, c'est une sorte de rébellion des quatre receveurs concernés (France, Autriche, Allemagne et Russie) qui décident, malgré les ordres donnés, de ne plus assurer le transport des dépêches italiennes !

Le dossier du bureau de Jérusalem se clôt par un courrier de l'ambassade de France au consul de Jérusalem en date du 19 octobre 1914 : « ... *Le Ministre du Commerce, des Postes et Télégraphes estime que dans les circonstances actuelles, il y a lieu de laisser échoir le bail de notre bureau de poste de Jérusalem, afin de ne pas assumer la charge d'un loyer trop élevé. Mais il est préoccupé de ne pas donner par là l'impression que nous renonçons définitivement au fonctionnement de notre service postal à Jérusalem. Pour y parer, il suggère de louer un nouveau local d'un prix minime pour un temps assez court. Veuillez me faire connaître si cette combinaison est réalisable et au surplus de nature à prévenir la fausse interprétation que redoute le Ministre du Commerce de l'abandon de notre local actuel.* »

Quelques semaines plus tôt, le gouvernement ottoman avait fait savoir aux diplomates des ambassades concernées qu'il comptait abroger les capitulations

et de fait, nombre de bureaux étrangers ont dû cesser toute activité au soir du 30 septembre 1914.

Le 5 novembre, la France et la Grande-Bretagne déclaraient la guerre à la Turquie et il fallut bien fermer le bureau. Il le restera définitivement même après la fin de la guerre, contrairement à quelques autres bureaux du Levant qui reprirent leurs activités jusqu'en 1923 année où les capitulations furent définitivement abrogées.

Les divers objets de correspondances qui ont pu être oblitérés de Jérusalem durant ces quinze années cotent aujourd'hui environ 50 euros. Les affranchissements, les timbres, peuvent évidemment apporter de notables plus-values.

Mais maintenant que vous connaissez l'histoire de ce bureau, sans doute porterez-vous un regard différent lorsque se présentera sous vos yeux un pli originaire de Jérusalem. ■

Michel Melot

Sources, bibliographie et iconographie

- Archives du musée de La Poste
- *Marques postales et oblitérations des Bureaux Français à l'Étranger* (1561-1948), V. Pothion, JP Alexandre et G. Noël ; La Poste aux Lettres, Paris, 1982.
- *La Poste maritime française Tome II, Les paquebots de la Méditerranée de 1837 à 1939*, Raymond Salles. Réédition 1992, J. Bendon Ltd, Limassol, Chypre.
- *Austrian Post Offices Abroad, Part one*, S.D. Tchilinghirian et W.S. Stephen. 1962, The Austrian Stamp Club of Great Britain.
- The Cihangir Collection (121° vente Corinphila, avril-mai 2000)
- Collection R.L.



Une agence de la compagnie maritime du Lloyd autrichien était présente à Jérusalem avant que la poste autrichienne ne s'y installe en 1858. On rencontre parfois son cachet sur certains plis qui lui ont été confiés.